



COMPTE RENDU REUNION

Conseil Municipal du 14 janvier 2021

Ordres du jour :

1. Délibérations :

1.1. Cavité 37

- 1.1.1. cotisation 2021,
- 1.1.2. adhésion de la commune de Sazilly,
- 1.1.3. retrait de la commune de Truyes,
- 1.1.4. retrait de la commune de La Guerche.

1.2. Avenant de prolongation de la convention avec la CCVA « prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols ».

1.3. Création d'un poste en CDD

1.4. Vente de l'ancienne coiffure

2. Questions Diverses

Secrétaire de séance :

- M. Grégory Moreau

Installation des Conseillers Municipaux.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Cornier-Goehring Laurence, Maire qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

	Présent	Excusé
Evelyne VESCHAMBRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Jacques BERANGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Laurence CORNIER-GOEHRING	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Patrick FAURI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Magali BOTHEROYD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvain DUCHON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sandrine YVON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grégory MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ségolène CATROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Paul QUÉLARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Carole BONNIGAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stéphane LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Caroline CHESNEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nicolas GAUTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maud VINAIS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Excusée :

- ✓ Magali BOTHEROYD donne procuration à Ségolène CATROUX

1. Délibérations

1.1. Cavités 37

1.1.1. Cotisations 2021

Le Syndicat des Cavités 37 a fixé la part du nouveau calcul de la subvention des communes pour l'année 2021, à savoir :

$$\begin{aligned} \text{Cotisation 2021} &= \text{Cotisation 2020} + (\text{Cotisation 2020} \times \text{inflation 2019}) + 0,01 \\ &= 0,76 + (0,76 \times 1,10\%) + 0,01 \\ &= 0,78 \text{ euros} \end{aligned}$$

- 2020 : 0,76€ par habitant, soit, pour la commune de Limeray une adhésion d'environ 991 €.
- 2021 : 0,78€ par habitant, soit, pour la commune de Limeray, une adhésion d'environ 1 017€.

Le syndicat des Cavités 37 a validé ce calcul de cotisation des communes lors du comité syndical du 17 novembre 2020, où Limeray était représentée par Madame Catroux Ségolène.

Il est demandé au conseil de :

- De procéder à l'adhésion de la commune de Limeray au syndicat des Cavités 37 selon les nouvelles modalités.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
14	1	0

1.1.2. Adhésion de la commune de Sazilly

De plus les statuts sont modifiés car la commune de Sazilly souhaite intégrer le syndicat. Elle avait déjà été adhérente entre 2012 et 2017

Le syndicat des Cavités 37 a validé cette demande lors du comité syndical du 17 novembre 2020, où Limeray était représentée par Madame Catroux Ségolène

Il est demandé au conseil de :

D'approuver la modification des statuts du syndicat des Cavités 37 avec la nouvelle adhésion de la commune de Sazilly..

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

1.1.3. Retrait de la commune de Truyes

Les statuts du syndicat des Cavités 37 sont également modifiés car la commune de Truyes souhaite se retirer du syndicat.

Le syndicat des Cavités 37 a validé cette demande lors du comité syndical du 17 novembre 2020, où Limeray était représentée par Madame Catroux Ségolène.

Le conseil municipal de Truyes a voté une délibération du retrait du syndicat des Cavités 37, le 9 juin 2020. Arguments : « Considérant le faible nombre de sollicitations, et demande d'expertise de la part de la commune de Truyes au regard du montant de la cotisation annuelle auprès du syndicat, à savoir trois sollicitations pour un montant cumulé de cotisation de 10 033,74€ sur le mandat 2014-2020 ».

Il est demandé au conseil de :

D'approuver la modification des statuts du syndicat des Cavités 37 avec le retrait de la commune de Truyes.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

1.1.4. Retrait de la commune de La Guerche

Les statuts du syndicat des Cavités 37 sont également modifiés car la commune de La Guerche souhaite se retirer du syndicat.

Le syndicat des Cavités 37 a validé cette demande lors du comité syndical du 17 novembre 2020, où Limeray était représentée par Madame Catroux Ségolène.

Le conseil municipal de La Guerche a voté une délibération du retrait du syndicat des Cavités 37, le 19 juin 2020. Argument : « Absence de besoin. Cotisation pour 181 habitants : 137,56€, adhésion depuis 2005, une seule sollicitation réalisée.

Il est demandé au conseil de :

D'approuver la modification des statuts du syndicat des Cavités 37 avec le retrait de la commune de La Guerche

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

1.2. Avenant de prolongation de la convention avec la CCVA « prestation de service pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols »

Cet avenant a obtenu un avis favorable du bureau communautaire le 13 octobre 2020, où Limeray était représentée par Madame Evelyne Veschambre, Vice-Présidente à la CCVA.

Cet avenant a également été voté lors du conseil communautaire du 22 octobre 2020, où Limeray était représentée par Madame Evelyne Veschambre.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le service urbanisme-planification de la CCVA procède à l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols, conformément aux conventions établies avec chaque commune.

Ces conventions nécessitent de faire l’objet d’un avenant de prolongation jusqu’au 30 juin 2021.

Cette prolongation permettra aux communes et à la CCVA de rediscuter d’une éventuelle évolution de cette prestation pour les années à venir

Il est demandé au conseil de :

- d’approuver l’avenant de prolongation de la convention de la commune de Limeray avec la Communauté de Communes du Val d’Amboise « prestation de service pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols »,
- d’autoriser Mme le Maire à signer ledit avenant et tous les documents afférents à cette demande.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

1.3. Création d’un poste en CDD

Suite au départ à la retraite de Madame Katie Puissant et de la mutation de Madame Nathalie Pégue dont le départ est effectif au 22 janvier 2021 au secrétariat de mairie, il est proposé de créer un poste en CDD en attendant le(a) remplaçant(e) de Madame Nathalie Pégue courant avril.

Il est demandé au conseil de :

- d’autoriser Mme le Maire à recruter ledit poste en CDD

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

1.4. Vente de l'ancienne coiffure

Le bâtiment sis 13 rue de Blois – 37530 Limeray, propriété de la commune de Limeray est mis en vente depuis de 3 années. Monsieur DURET Rodolphe en propose le rachat pour la somme de 83 000.00 € net vendeur.

Il est demandé au conseil de :

- d'autoriser Mme le Maire à vendre ledit bien pour la somme de 83 000.00 € net vendeur avec à charge pour l'acquéreur de créer au minimum deux places de stationnement par logement inhérents au bien.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1

2. Questions - divers

2.1. Questions

✓ Sans objet

2.2. Prochaines réunions (à la salle des fêtes)

- ✓ Commission générale : tous les deuxièmes mercredi de chaque mois
- ✓ Conseil municipal : sans objet

3. Documents joints

- Document de travail préparatoire au Conseil Municipal du 14 janvier 2021.
- Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2020.
- Délibération du conseil syndical Cavités 37 : cotisation des communes pour l'année 2021.
- Délibération du conseil syndical Cavités 37 : adhésion commune de Sazilly.
- Délibération du conseil syndical Cavités 37 : retrait de la commune de Truyes.
- Délibération du conseil syndical Cavités 37 : retrait de la commune de La Guerche.
- Avenant de prolongation de la convention avec la CCVA « prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols ».